

SRHC – Art Floral – 2025-2026

Nouveauté pour la saison 2025-2026

Catherine REYNAUD propose des cours « Cycle Court » avec 7 séances le vendredi de 14h à 16h et le samedi de 9h30 à 11h30

Sandrine DUPONT propose un cours « Cycle Long » avec 9 séances le mardi de 19h à 21h et un « Cycle Court » 5 séances le mardi de 16h à 18h.

Valérie LEHMANN propose des cours Cycle Long avec 9 séances le mardi de 14h à 16h et le mardi de 17h à 19h.

Le paiement des végétaux se fait directement auprès des animatrices par chèque ou virement, le paiement doit être réalisé **3 semaines avant le premier cours** afin de garantir la disponibilité des végétaux pour le premier cours.

L'Agenda des cours pour la saison 2025-2026

Les dates des différents cours se trouvent dans le document « Calendrier des séances Art Floral »

Deux modes d'inscription pour la saison 2025-2026

Inscription en Ligne

Inscription au Cycle Long (CL) – 9 séances (Sandrine DUPONT ou Valérie LEHMANN)

[ICI lien](#) sur le bordereau d'inscription Cycle Long 9 séances

Inscription au Cycle court (CC) – 7 séances (Catherine REYNAUD)

[ICI lien](#) sur le bordereau d'inscription Cycle Court 7 séances

Inscription au Cycle court (CC) – 5 séances (Sandrine DUPONT)

[ICI lien](#) sur le bordereau d'inscription Cycle Court 5 séances

Après l'inscription en ligne vous recevez systématiquement un compte-rendu d'inscription par mail. Si vous ne le recevez pas, contactez-nous à contact@horticulture-clamart.fr

Inscription avec bordereau papier

Merci d'utiliser le bordereau d'inscription transmis par les animatrices.

2 modes de Paiement

Paiement en ligne par carte bancaire en deux fois, une fois lors de l'inscription et la deuxième échéance en janvier 2026. En janvier 2026 vous recevrez un mail 3 jours avant l'échéance qui vous préviendra du débit à venir. Si vous changez de carte bancaire entre l'inscription et janvier 2026, le système ne pourra pas débiter et vous proposera un lien de paiement.

Paiement avec 2 chèques en respectant les montants indiqués sur le bordereau inscription, le premier chèque sera débité en octobre et le second en janvier 2026.

Envoi des chèques à la Maison des Associations

Pour l'inscription aux cours, les chèques sont à l'ordre de « SRH Clamart »

Les chèques sont à renvoyer à « SRH Clamart – Maison des Associations – 13 bis rue de Bièvres – 92140 Clamart », merci de joindre le formulaire d'inscription papier ou le compte-rendu d'inscription en ligne.

Conditions générales de vente

La participation aux cours nécessite la validation des conditions générales de vente.

Adhésion à la Société d'Horticulture de Clamart

La participation aux cours nécessite l'adhésion à la SRHC, si vous êtes déjà adhérent(e) votre adhésion est valable jusqu'au 31 décembre 2025 et vous serez sollicité(e) fin 2025 pour un renouvellement.

Si vous n'êtes pas adhérent(e), l'adhésion peut être réalisée avec le [lien ICI](#), votre adhésion sera valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Assistance - Questions sur l'adhésion en ligne ?

N'hésitez pas à nous contacter à contact@horticulture-clamart.fr